



**SERVICE
PUBLIC
ASSAINISSEMENT
NON
COLLECTIF**

FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les travaux d'amélioration ou de réhabilitation partielle ou complète d'une installation d'assainissement non collectif sont à la charge de son propriétaire.

Une TVA réduite.

Si votre habitation est achevée depuis plus de 2 ans et quelque soit son usage (résidence principale, secondaire ou locative), les travaux portant sur l'assainissement non collectif sont exigibles à la TVA réduite de 5,5 % jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour plus d'informations, consultez le site internet du Ministère du logement et de la ville :

http://www.logement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=847

Un éco prêt à taux 0%.

Les travaux de réhabilitation d'un assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie sont éligibles, sous conditions, à l'éco prêt à taux 0% jusqu'au 31 décembre 2013.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de l'ADEME :

<http://ecocitoyens.ademe.fr/category/arborescence/financer-mon-projet/renovation/eco-pret-taux-zero>

Des aides financières dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Programme mis en œuvre par la Communauté de communes de Concarneau Cornouaille, pour plus de renseignements :

**Contactez le Cabinet CITEMETRIE
5 bis rue des Ecoles (ancienne poste)
29900 Concarneau**

Tel : 02.98.50.53.94 ou Mail opah.4c@citemetrie.fr

Les Permanences ont lieu :

- . le vendredi de 10h à 13h au 5 bis rue des Ecoles à Concarneau*
- . le 2^{ème} mardi du mois de 14h à 16h à la Mairie de Rosporden*

Centre Technique - 31, rue Neuve, Le Poteau Vert - 29187 CONCARNEAU CEDEX
Tel : 02.98.50.12.50 Fax : 02.98.60.65.42

Email : spanc@cc-concarneaucornouaille.fr - <http://www.cc-concarneaucornouaille.fr>

Concarneau Elliant Melgven Névez Pont-Aven Rosporden Saint-Yvi Tourc'h Trégunc